

## **Le Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou Charentes**

SIRET : 818 733 933 00019

Code APE : 9499Z

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COGEMS-PC**

A Niort le 12 mars 2022

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE à 9h45**

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Présentation du nouveau collège
- Renouvellement du CA – Renouvellement de la Présidence
- Point sur les formations
- Présentation du nouveau site internet
- Vote sur la cotisation COGEMS 2022
- Modalités d'attribution des aides financières
- Questions diverses

#### **Préambule**

La Présidente commence la séance par des remerciements aux membres du COGEMS-PC présents.

La Présidente explique ensuite qu'elle a été élue suite à la dernière Assemblée Générale Extraordinaire pour assurer la transition pour le COGEMS-PC.

#### **Rapport moral**

L'année a été compliquée, notamment pour les formations, à cause du Covid. La Présidente exprime son souhait d'un retour à la convivialité avec la reprise des formations en présentiel.

La Présidente évoque ensuite le fait que les formations organisées en lien avec le CNGE ont été, en grande partie, exclues du hors-quota en début d'année mais qu'un retour en arrière a été effectué par le Ministère des solidarités et de la santé.

Comme l'évoquait la Présidente en préambule, le COGEMS-PC sort d'une période de transition de 6 mois pendant laquelle le Conseil d'Administration a décidé de recentrer l'association sur ses fondamentaux, à savoir la formation des maîtres de stage, abandonnant ainsi des missions autres qui sont maintenant assurées par des MSU bénévoles mais ne dépendant plus du COGEMS-PC. Concernant la formation des MSU, le Poitou-Charentes est l'une des régions les plus actives.

Le COGEMS-PC, c'est également la représentation des MSU au sein du DMG. Jusqu'à présent, le COGEMS-PC avait 10 voix d'expression au sein du DMG (1 pour chaque responsable départemental, 1 pour chaque responsable des enseignements hors stages) et 1 pour le Président du COGEMS. Celles-ci

ont disparu car elles étaient liées à l'organisation des stages. Lors de la dernière rencontre au DMG, il a donc été décidé de diminuer le nombre de voix représentant les MSU. Aucun vote n'a encore eu lieu mais une prochaine réunion de concertation est programmée regroupant le DMG, l'université, le COGEMS-PC, les PH et les internes. A ce jour, les hospitaliers ont 4 voix et la Présidente envisageait donc de demander 4 voix pour le COGEMS-PC. Au sein du DMG, les 16 nommés ont chacun une voix, le CRP a 2 voix, les PH ont 4 voix et le COGEMS-PC est en cours de discussion. Il faut également savoir que des groupes de travail vont être créés avec la participation du COGEMS-PC pour les sujets qui traiteront des MSU. Un échange s'engage avec les MSU présents concernant le nombre de voix pour le COGEMS-PC : il est demandé s'il est possible de proposer plus de voix, il est souligné qu'ayant 4 départements 4 voix paraissent correctes etc.

La Présidente regrette que seulement une trentaine de MSU soient présents à l'Assemblée Générale sur les presque 400 MSU que compte le COGEMS-PC.

## Rapport financier

La Trésorière explique que pour la première année, le bilan comptable du COGEMS-PC a été établi par un cabinet comptable.

L'année 2021 a vu une baisse des recettes avec un maintien des dépenses, ce qui engendre donc un résultat négatif. La baisse des recettes est notamment due à l'annulation de plusieurs formations organisées par le COGEMS-PC et à la baisse du nombre de cotisants, probablement liée au manque de visibilité lié au Covid. Les dépenses n'ont pas évolué mais la répartition de ces dépenses a changé : les dépenses liées à la location des salles ont disparu alors que les dépenses liées aux déplacements ont augmenté car une prise en charge plus large a été votée l'année dernière. La Trésorière souligne aussi qu'une partie des places des internes volontaires au Congrès du CNGE de Bordeaux a été financée par le COGEMS-PC et que la mise à disposition du secrétariat du COGEMS-PC a été facturée mais pas encore réglée par l'ACGENA (association des 3 collèges qui ont organisé ce congrès). Cela fait aussi 2 ans que la Trésorière budgétise une somme pour la refonte du site internet du COGEMS-PC.

### Synthèse de l'activité

	2021	2020	Évolution	
Produits d'exploitation	52 640 €	73 125 €	-20 485 €	-28%
Marge globale	20 360 €	32 425 €	-12 065 €	-37,2%
Charges de fonctionnement	47 976 €	47 801 €	+175 €	+0,4%
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	
Résultat d'exploitation	-2 627 €	15 082 €	-17 709 €	
Résultat financier	401 €	420 €	-19 €	-4,5%
Résultat courant	-2 226 €	15 501 €	-17 727 €	
Résultat de l'exercice	-2 226 €	15 501 €	-17 727 €	

Pour pallier la baisse des cotisations, il est demandé que tous les MSU adhèrent au COGEMS-PC pour pouvoir recevoir un étudiant. La Trésorière répond que l'objectif est d'obtenir 100% des cotisations de

la part des adhérents. De plus, le Directeur du DMG informe qu'il ne trouve pas normal que les MSU recevant un SASPAS ne soient pas présents à l'Assemblée Générale du COGEMS-PC.

Un débat s'engage au sujet des cotisations et au sujet des fonds propres du COGEMS-PC :

- Il est souligné que la majorité des MSU qui ne règlent pas leur cotisation le font par oubli et non par la volonté de ne pas payer leur cotisation. Certains proposent donc de mettre en place un prélèvement automatique. La Trésorière va se renseigner sur la mise en place d'un prélèvement. Il faudra également voir comment la cotisation au CNGE serait gérée si le prélèvement automatique est mis en place.
- Il est également proposé de faire un mail aux MSU qui ne paient pas leur cotisation en leur demandant d'expliquer pourquoi ils ne souhaitent pas payer leur cotisation. Comme il s'agit d'un oubli pour la majorité et que personne ne souhaite expliquer pourquoi il ne s'acquitte pas de sa cotisation, les MSU paieront.
- Il est également proposé de mettre en place des relais dans les CPTS afin que cette personne puisse faire le point avec ses collègues MSU sur leurs cotisations et leurs formations. La Présidente souligne qu'il ne faut pas mélanger tous les financements : les CPTS sont financées par l'ARS ; cependant, si un MSU souhaite intégrer le COGEMS-PC pour ensuite recruter des MSU et accueillir des internes au sein de sa CPTS, ce serait avec un grand plaisir que les membres du CA l'accueilleraient.
- La Trésorière explique que les fonds propres proviennent de la gestion d'un ancien trésorier. Le Dr FRECHE émet l'idée de salarier un coordinateur pour redynamiser le COGEMS-PC. La Trésorière explique que le COGEMS-PC ne salariera personne car les recettes du COGEMS-PC sont fluctuantes et que salarier quelqu'un revient à prendre un engagement sur le long terme. Par ailleurs, la secrétaire du COGEMS-PC assure déjà un travail qui va au-delà du secrétariat de base mais que la priorité a été mise sur la refonte du site internet qui est la vitrine du COGEMS-PC. Une fois le site internet terminé, le COGEMS-PC pourra envisager d'autres idées pour mettre à profit les fonds de l'association.
- Le sujet de la rémunération des volontaires qui organisent, par exemple, les réunions départementales est abordé. Ce sujet avait déjà été évoqué lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et a été acté. Les volontaires pouvant bénéficier de dédommagement n'en font généralement pas la demande.

**Votes pour l'adoption du bilan financier :**

***Abstention : 0***

***Contre : 0***

***Pour : unanimité***

La Trésorière propose que le résultat déficitaire soit imputé sur les réserves.

**Votes pour l'attribution du résultat :**

***Abstention : 0***

***Contre : 0***

***Pour : unanimité***

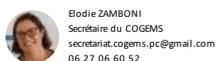
### **Présentation du nouveau collègue**

Par rapport à quelques années, il y a moins de personnes dans le Conseil d'Administration. L'organigramme ci-dessous apparaîtra sur le site internet, dans l'espace personnel car les administrateurs ont la volonté d'être joignables et identifiables par les autres MSU.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### LE BUREAU



### Renouvellement du CA – Renouvellement de la Présidence

La Présidente explique que le Dr FORGEOT Raphaële s'est proposée pour intégrer le CA et demande s'il y a d'autres volontaires dans l'assemblée. Personne d'autre ne se propose. Tous les membres sortants se représentent.

### Point sur les formations

Christophe BONNET, responsable des formations, souligne qu'en 2021, plusieurs formations ont été annulées à cause du Covid (fermeture des hôtels, participants positifs au Covid etc). Le Poitou-Charentes reste une région très dynamique en termes de nombre de formations, notamment grâce à la présence d'un secrétariat professionnel. Plusieurs autres régions ont fait appel à des secrétariats professionnels.

Christophe BONNET remercie les organisateurs et les animateurs qui permettent de faire vivre ces formations.

Christophe BONNET souligne qu'il a été difficile de travailler avec les départements qui ont annulé les salles mises à la disposition du COGEMS-PC pour accueillir l'une des formations 3 semaines avant le début de celle-ci. Il a fallu retrouver très rapidement un lieu pour accueillir cette formation.

2 des formations prévues en 2022 doivent avoir lieu dans les locaux du département des Deux-Sèvres. Nous espérons donc qu'ils ne vont pas annuler la mise à disposition des salles à quelques jours de ces formations.

La secrétaire du COGEMS-PC souligne que le département des Deux-Sèvres a également annulé la réservation des salles mises à disposition pour accueillir l'AG.

Le CNGE freine lorsque les formations sont organisées hors Poitiers pour des raisons de transport mais les experts qui interviennent sont toujours enchantés des lieux d'accueil des formations ainsi que de l'ambiance des formations.

### Formations 2021

- P4 « Tutorat » les 22 et 23 janvier 2021
  - 9 participants
  - Organisateur : Yann BRABANT – Clara BLANCHARD
- S2-bis « Externe » le 5 mars 2021
  - ANNULÉE
- S3 « La supervision DIRECTE en maîtrise de stage (3ème cycle) » les 26 et 27 mars 2021
  - 21 participants
  - Organisateur : Christophe BONNET
- S1 « Initiation à la maîtrise de stage » les 4 et 5 juin 2021
  - 30 participants
  - Organisateur : Christophe BONNET
- S6 « SASPAS et stage niveau 1 la rétroaction en maîtrise de stage » les 4 et 5 juin 2021
  - ANNULÉE
- P4-bis « Tutorat » les 11 et 12 juin 2021
  - ANNULÉE
- R3 « La recherche documentaire » les 8 et 9 octobre 2021
  - ANNULÉE
- S2 « Externe » les 8 et 9 octobre 2021
  - 10 participants
  - Organisateur : Vincent JEDAT
- S4 « Supervision indirecte » les 5 et 6 novembre 2021
  - 30 participants
  - Organisateur : Anne-Laure NAVARETTE -HEINTZ
- P4 « Tutorat » les 10 et 11 décembre 2021
  - 14 participants
  - Organisateur : Régis AUDIER

### Formations 2021

- 10 formations prévues
- 4 formations annulées (notamment pour cause de crise sanitaire)
- 114 MSU formés

### Formations 2022

#### Formations déjà réalisées

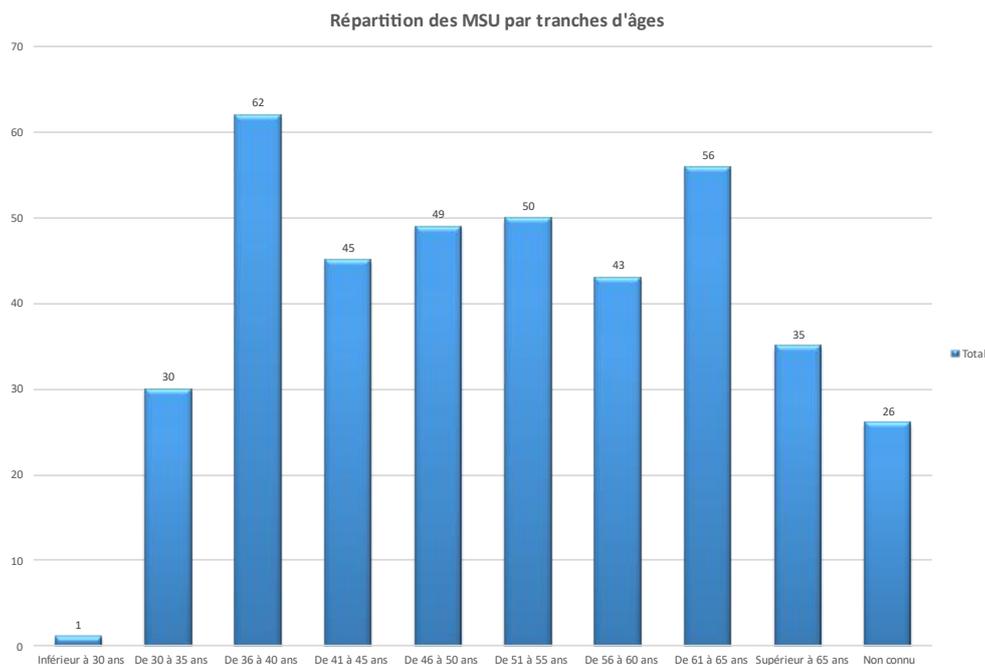
- S4 « Supervision indirecte » les 21 et 22 janvier 2022
  - 27 participants
  - Organisateur : Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ
- S3 « La supervision DIRECTE en maîtrise de stage (3<sup>ème</sup> cycle) les 4 et 5 février 2022
  - 18 participants
  - Organisateur : Christophe BONNET

#### Formations à venir

- P4-bis « Tutorat » les 9 et 10 juin 2022 à La Rochelle
  - Organisateur : Yann BRABANT
- S2 « Encadrement des externes en médecine générale » les 10 et 11 juin 2022 à Niort
  - Organisateur : Vincent JEDAT
- S1 « Initiation à la maîtrise de stage » les 10 et 11 juin 2022 à Niort
  - Organisateur : Christophe BONNET
- S6 « SASPAS et niveau 1 la rétroaction en maîtrise de stage » les 10 et 11 juin 2022 à Poitiers
  - Organisateur : Emmanuel ROBIN
- S2-bis « Encadrement des externes par les MSU de 3<sup>ème</sup> cycle » le 8 octobre à Poitiers
  - Organisateur : Vincent JEDAT

Christophe BONNET a préparé une pyramide des âges pour avoir une prospective et pouvoir anticiper. En effet, il faut pouvoir former le nombre de MSU suffisant pour accueillir les étudiants mais en même temps, il ne faut pas trop en former pour que tous les MSU formés puissent recevoir des étudiants.

Cette pyramide est donc essentielle pour voir ce qui peut nous arriver prochainement. Il faut également faire attention car la quantité de personnes formées n'assurent pas la qualité de l'accompagnement des étudiants.



En Poitou-Charentes, le pourcentage de MSU parmi les médecins généralistes commence à être élevé et nous arrivons à un plateau de verre. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions.

### **Présentation du nouveau site internet**

La Présidente rappelle que la refonte du site internet a été décidé par le CA. L'ancien site avait peu de passages et n'était plus actuel.

Un webmaster a été recruté pour effectuer cette refonte. Le site n'est pas encore terminé. L'application n'est pas encore tout à fait adaptée aux téléphones.

Une première vitrine est accessible à tous et il y aura un accès à un espace personnel accessible avec l'adresse mail enregistrée auprès du COGEMS. Des liens sont mis pour accéder aux sites des partenaires du COGEMS.

Le changement du logo du COGEMS a été évoqué par les membres du CA. Certains membres souhaitaient une dynamique un peu plus forte mais il n'y a pas eu de consensus à ce sujet.

Le site présente une boîte à outils, un agenda, la liste de tous les MSU pouvant être filtrée par département, les PV des AG, les comptes-rendus des CA, les statuts, le règlement intérieur etc.

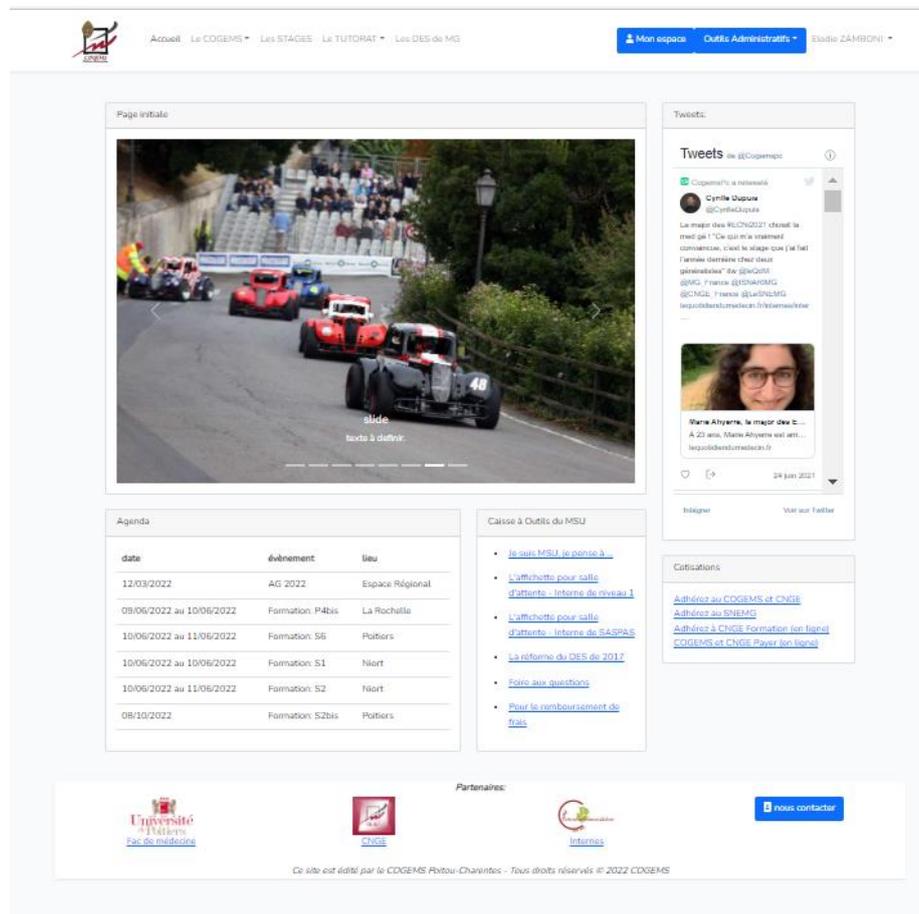
L'idée d'un nouveau site est de créer une dynamique. Pour répondre à cette volonté, les tweets qui apparaissent sur le compte tweeter du COGEMS apparaissent sur la page d'accueil.

Sur son espace personnel, chaque MSU pourra retrouver des informations qui lui sont propres, à savoir ses reçus de cotisations, les formations qu'il a suivies etc.

Le nouveau site internet sert également d'outil de travail pour la secrétaire, ce qui permet d'avoir les informations à jour en permanence.

Dans le lien « Nous contacter », les membres du DMG demandent à ce que l'adresse notée soit modifiée. Il leur est donc demandé d'informer le COGEMS d'une adresse mail qu'ils souhaitent faire apparaître sur le site du COGEMS. L'idée de faire un lien vers un organigramme du DMG est émise.

Le site a pour vocation d'évoluer et il est demandé à tous les MSU de partager leurs idées concernant le site internet.



Le site internet n'est pas encore en ligne. La bascule aura lieu très prochainement.

Il est demandé à ce que la date de mise à jour du site apparaisse sur le site. L'idée de mettre un encart « Qui sommes-nous ? » serait intéressant car beaucoup de personnes ne savent pas qui est qui et qui fait quoi.

### Vote sur la cotisation COGEMS 2022

Pour donner suite aux échanges qu'il y a eu sur le « trésor de guerre » du COGEMS, à l'annulation de plusieurs formations, à la situation générale liée au Covid qui a empêché le COGEMS d'être aussi actif que ce qu'il aurait voulu, les membres du CA ont eu l'idée de proposer une cotisation exceptionnelle pour 2022 à demi-dose, soit 35€ au lieu de 70€. Ainsi, tous les MSU seront concernés par ce geste. D'autres idées avaient été suggérées comme offrir un livre, ou aider pour un abonnement de revues etc mais la seule idée impactant tous les MSU était celle de la cotisation à demi-dose pour 2022.

Certains MSU présents présentent d'autres idées (journée conviviale, abonnement à la revue Exercer, offrir la nouvelle édition du livre RSCA) mais ce sont des idées qui avaient été écartées par les membres du CA car cela n'impactait pas tous les MSU.

**Votes pour une cotisation 2022 à 35€ :**

**Abstention : 8**

**Contre : 8**

**Pour : 30**

L'idée d'une soirée conviviale reste cependant dans les tuyaux.

**Modalités d'attribution des aides financières**

Le bureau du COGEMS reçoit des demandes de participation financière pour des formations de MSU. La Trésorière souligne qu'en tant que libéraux, ces formations sont déductibles. Elle ajoute également, qu'en son sens, les MSU salariés dont la formation touche le champ de leur activité salariée devraient être exclus. Les demandes envisageables seraient les formations hors FAF ou DPC et les formations pouvant faire bénéficier un grand nombre de MSU des connaissances ou compétences acquises. De plus, une demande écrite et motivée devrait être envoyée avant le 31 janvier pour avoir une réponse au plus tard le 15 mars avec un maximum de 2 subventions par an. Un MSU ne pourrait prétendre à une prise en charge d'une formation qu'une fois tous les 5 ans avec un maximum de 2 fois dans sa carrière de MSU. Le montant de la participation financière serait limité à 500€. Enfin, le versement de la participation financière du COGEMS interviendrait après la validation de la formation ou l'obtention du diplôme. La Trésorière a souhaité fixer un cadre et chaque demande serait alors discutée en CA.

**Questions diverses**

- Agrément des MSU externes, comment faire ? Le Dr FRECHE explique qu'un cadre légal vient de tomber et qu'une visite sur site est obligatoire. A priori, cela est en discussion au niveau national. Il s'agit d'une affaire à suivre mais cela est en cours de discussion à tous les niveaux.
- Le Dr Vincent JEDAT explique qu'un texte vient de sortir obligeant une visite des lieux de stage par un membre du COGEMS et voulait connaître la position du COGEMS par rapport à ce texte. Il est demandé à ce que ce texte soit envoyé au COGEMS pour pouvoir en prendre connaissance mais il semble compliqué de mettre cela en place sachant qu'il y a presque 400 MSU. Une réponse sera apportée au Dr JEDAT ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Signature de la Présidente sortante  
Valérie TRANCHEE-VERGE



Signature de la Trésorière sortante  
Andrea POPPELIER

